

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Les biographies des panélistes et les résumés de leurs interventions se trouvent à la page 7.

8h ACCUEIL

8h45 MOTS DE BIENVENUE

Pr Pierre-Claude LAFOND, *président de la Fondation*
Hon. Simon JOLIN-BARETTE, *ministre de la Justice et responsable de la protection du consommateur* (vidéo)

9h00 Panel 1 La durabilité et la réparabilité

9h00 Mot de présentation

Pr Gabriel-Arnaud BERTHOLD, *directeur du GRDC, Université du Québec à Montréal, membre du CA de la Fondation,*

9h05 L'obsolescence des biens

Pr^e Claudia DÉMÉNÉ, *Université Laval*

9h25 La durée de vie des biens

Pr Pierre-Emmanuel MOYSE, *Université McGill*

9h45 La garantie, la durabilité et la réparabilité des produits

Pr Thierry BOURGOIGNIE, *Université du Québec à Montréal*

10h05 Période de questions

10h25 Pause

10h40 Panel 2 La mise en œuvre des droits

10h40 Mot de présentation

Pr^e Geneviève SAUMIER, *Université McGill, membre du CA de la Fondation,*

10h45 Rétrofacturation

M^e Marc LEMIEUX, *Lemieux, cabinet d'Avocat*

11h05 Rappel des produits: perspective fédérale

M. Alexandre NADEAU, *Santé Canada, gouvernement du Canada*

11h25 Rappel de produits: perspective québécois

M^e Jonathan LACOSTE-JOBIN, *Lavery, de Billy*

11h45 Période de questions

12h05 Lunch

13h30 Panel 3 Les biens alimentaires

13h30 Mot de présentation

Pr^e Marie-Claude DESJARDINS, *Université de Sherbrooke*

13h35 La sécurité alimentaire

Pr^e Josiane RIOUX COLLIN, *Université du Québec à Montréal*

13h55 Le devoir de recherche

M. Hervé GONNORD, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

14h15 Le droit alimentaire réglementaire

M^e Emilie DUBREUIL, *Commission des oppositions des marques de commerce*

14h35 Période de questions

14h55 Pause

15h10 Panel 4 Les biens numériques

15h10 Mot de présentation

Pr Nicolas Vermeys, *directeur du CRDP, Université de Montréal, ancien membre du CA de la Fondation,*

15h15 Rustines, mises à jour et normes de sécurité

Pr Vincent GAUTRAIS, *Université de Montréal*

15h35 La sécurité informatique et la vie privée

M^e Simon DU PERRON, *Borden Ladner Gervais*

15h55 Numérique éco-responsable

M^e Jules GAUDIN, *Robic*

16h15 Période de questions

16h35 Conférence de clôture

Pr^e Marie-Eve ARBOUR, *Université Laval*

16h55 MOT DE CLÔTURE

M^e Laurence BICH-CARRIÈRE, *Lavery, de Billy, membre du CA de la Fondation,*

17h00 COCKTAIL



Colloque 2023

Les garanties de sécurité et de qualité

9 novembre 2023

8:30 à 17:00 | Cœur des Sciences - Salle des chaufferies - UQAM

175, av. du Président-Kennedy, Montréal, QC H2X 3P2

LES GARANTIES DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ

Quelle est la durée de vie d'un réfrigérateur? d'une thermopompe? d'un véhicule récréatif? d'un ordinateur remis à neuf? Jusqu'où va l'obligation du fabricant de contrôler l'origine des ingrédients qui entrent dans la composition de ses produits? Faut-il vraiment se fier aux rappels de produits? Comment fonctionne la rétrofacturation? Pourquoi diable coûte-t-il plus cher de réparer que d'acheter en neuf? Pourquoi les logiciels informatiques sont-ils mis en marché alors qu'ils contiennent encore des bogues? Le vol de données constitue-t-il une violation de la *Loi sur la protection du consommateur*?

Si ces questions semblent couvrir bien des aspects de la vie du consommateur – travail, famille, loisir, alimentation –, toutes interpellent les garanties légales de sécurité et de qualité des biens et services de consommation.

LA FONDATION CLAUDE MASSE

Au sujet de la Fondation



La Fondation Claude Masse a pour mission de soutenir l'éducation et la recherche dans les domaines de la protection du consommateur et de la régulation de la concurrence. Elle s'intéresse principalement au droit, à l'économie, à la psychologie sociale, à la sociologie et à l'administration de la justice.

Cette fondation a été constituée en 2001 et a d'abord recueilli une somme de plus de 450 000 \$ issue du règlement du recours collectif intenté par une association de consommateurs contre les fabricants d'acide citrique relativement à la fixation artificielle des prix. Ce sont de tels règlements, des dons et des colloques comme celui-ci qui alimentent depuis le fonds de la Fondation.

La Fondation, conformément à sa mission, finance ou participe au financement d'importantes recherches de même qu'à leur diffusion. La Fondation subventionne présentement:

- La mise à jour de la septième édition du livre Droit de la consommation du professeur Marc Lacoursière de la Faculté de droit de l'Université Laval.
- Un projet de recherche de professeure Geneviève Parent, de la Faculté de droit de l'Université Laval ayant pour titre de travail « Le consommateur au cœur des systèmes alimentaires territorialisés plus sains, durables et équitables ».

La Fondation organise ou soutient l'organisation de colloques et de conférences. Elle favorise l'intérêt pour les études dans le secteur du droit de la consommation par l'octroi de prix et bourses d'excellence à des étudiants de premier et deuxième cycles intéressés à ce domaine. Elle offre également des bourses de stage estivaux auprès d'organismes communautaires.

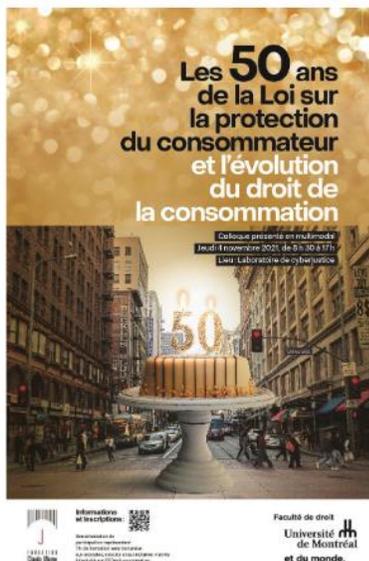
L'action de la Fondation repose sur le bénévolat et ses frais d'administration sont réduits au minimum.

La Fondation n'est pas un organisme militant et il ne lui revient pas d'entreprendre ou de financer des litiges ayant trait à des problèmes de consommation. Elle est un organisme indépendant et son exigence dans le financement de projets est la rigueur scientifique.

La Fondation honore la mémoire du Bâtonnier Claude Masse qui a consacré sa carrière d'avocat, de chercheur, de professeur à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal, au droit de la consommation.

Pour plus d'informations sur la Fondation Claude Masse, consulter: www.fondationclaudemasse.org

Quelques publications passées, disponibles aux Éditions Yvon Blais



Colloque 2021 – Les 50 ans de la *Loi sur la protection du consommateur* et l'évolution du droit de la consommation

La première *Loi de la protection du consommateur* a été adoptée le 14 juillet 1971, sous la gouverne de William Tetley, alors ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives. En marge du Code civil, elle rompt avec les principes traditionnels du droit privé et s'inscrit dans la mouvance internationale d'une protection particulière de contractants vulnérables: les consommateurs. C'est donc 50 ans de droit québécois de la consommation que nous fêtons cette année. Parallèlement à cet anniversaire, la Fondation Claude Masse célèbre ses 20 ans de création.

Le colloque, structuré en quatre panels distincts, a présenté l'évolution de cet instrument législatif déterminant pour la société québécoise, son particularisme, ses répercussions au cours des années et l'adaptation des pratiques commerciales. Les sujets abordés ont été analysés avec une perspective temporelle «passé–présent–futur» et une évaluation des effets de la loi et de ses défis futurs.

Colloque 2019 – Le droit du voyage en zone de turbulence: attachez vos ceintures!

L'industrie du voyage est en pleine ébullition! Une demande croissante et de plus en plus exigeante favorise l'émergence de nouveaux modes de transport, stimule la création de nouveaux types d'hébergements et promeut le développement de nouveaux sites touristiques. Si elle est dynamique, cette industrie des plus compétitives est toutefois également sujette à des variations importantes, dont l'effet est parfois désastreux pour les voyageurs.

Afin de promouvoir la recherche et la diffusion des connaissances sur le thème de la protection juridique des voyageurs, la Fondation Claude Masse organise un colloque réunissant une douzaine de conférencières, conférenciers et panélistes. Ces invités de marque vous présenteront certains des problèmes juridiques les plus importants que font naître les transformations de l'industrie du voyage.

Du droit de la publicité, à la normativité naissante des plateformes web d'hébergement, en passant par les règles de la toute récente Charte canadienne des passagers et les différents mécanismes d'indemnisation, nous vous proposons un survol du droit de la protection des voyageurs.



Colloque 2017 – Les voies de justice du consommateur

Par quelles voies le consommateur peut-il obtenir justice? Les tribunaux, bien sûr, restent l'avenue la plus connue, mais est-elle adaptée pour indemniser les consommateurs et leur procurer réparation, surtout dans un contexte difficile d'accès à la justice? D'autres pistes existent et sont de plus en plus utilisées par les consommateurs en quête de justice: les médias traditionnels, les médias sociaux, les modes de PRD, la voie administrative, la prévention. Le présent colloque entend présenter ces différentes voies et analyser leurs bienfaits et leur efficacité.

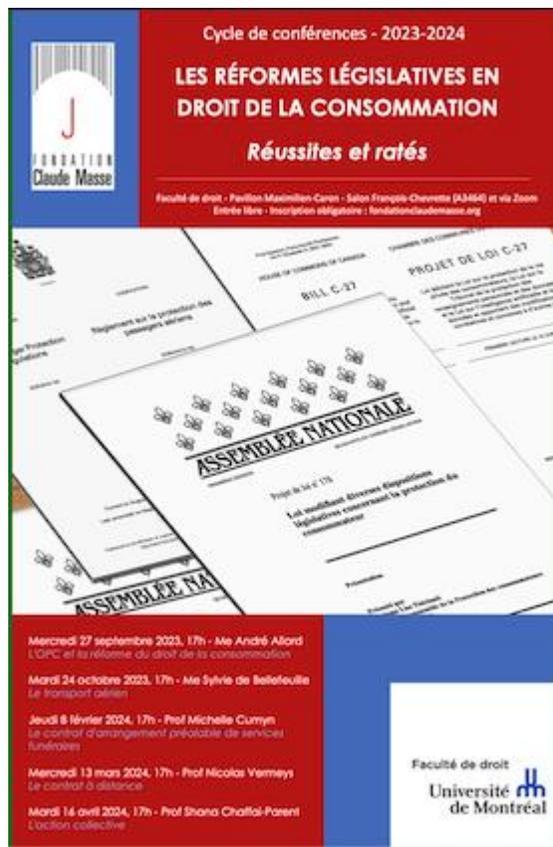
Colloque 2015 – Le consommateur numérique: une protection à la hauteur de la confiance?

Colloque 2013 – Le consommateur immobilier en quête de protection

Colloque 2011 – La publicité, arme de persuasion massive: les défis de l'encadrement législatif

Colloque 2009 – L'équité au service du consommateur

Prochaines conférences de la Fondation



Cycle 2023-2024: Les réformes législatives en droit de la consommation: réussites et ratés

Sous la direction de la professeure Geneviève Saumier, de la Faculté de droit de l'Université McGill.

Le droit de la consommation est en constante mouvance. La réforme en continu et l'actualisation de son corpus législatif s'imposent pour adapter la protection des consommateurs face à l'évolution constante des pratiques commerciales et aux nouvelles tendances internationales. Toutefois, cet exercice de réforme s'avère complexe et l'objectif recherché n'est malheureusement pas toujours atteint malgré les bonnes intentions du législateur. Le cycle de conférences de cette année propose d'explorer d'abord le processus de réforme législative (et réglementaire), pour ensuite se pencher sur quatre exemples concrets permettant d'identifier les réussites et les ratés de ces modifications.

Toutes les conférences se dérouleront au **Salon François-Chevrette de la Faculté de droit de l'Université de Montréal**. Elles peuvent être également visionnées en direct sur la plateforme Zoom. L'entrée est libre et l'inscription obligatoire. Une attestation de présence est disponible.

Mercredi 27 septembre 2023, 17 h

Me André Allard

«L'OPC et la réforme du droit de la consommation»

Mardi 24 octobre 2023, 17 h

Me Sylvie de Bellefeuille

«Le transport aérien»

Jeudi 8 février 2024, 17 h

Professeure Michelle Cumyn

«Le contrat d'arrangement préalable de services funéraires»

Mercredi 13 mars 2024, 17 h

Professeur Nicolas Vermeys

«Le contrat à distance»

Mardi 16 avril 2024, 17 h

Professeure Shana Chaffai-Parent

«L'action collective»

FORMULAIRE DE DON

FONDATION CLAUDE MASSE

3101, ch. de la Tour, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Qc) H3C 1J7

La Fondation Claude Masse c'est :

des subventions de recherche à des chercheurs et à des organismes
des bourses de maîtrise à des étudiants
des prix d'excellence à des étudiants du baccalauréat
des colloques importants
des cycles de conférences gratuits
des publications

La Fondation a besoin de vous pour soutenir ses activités dans les domaines de la protection du consommateur et de la régulation de la concurrence.

MONTANT DU DON : _____ \$

DONATAIRE:

Prénom	
Nom	
Adresse	
Ville, province	
Code postal	
Adresse courriel	

- Je consens à recevoir des communications de la part de la Fondation
 Je désire qu'un reçu pour fins d'impôts me soit transmis aux coordonnées ci-dessus.

Un reçu officiel pour fins d'impôt vous sera envoyé à votre adresse.

N° d'enregistrement : 85336 7340 RR001

Au nom de la Fondation Claude Masse

MERCI!

Pour faire un don par **carte de crédit** par l'entremise de PayPal:
<https://www.fondationclaudemasse.org/la-fondation/contact/>
<https://www.paypal.com/ca/fundraiser/charity/3552336>

LES PANÉLISTES ET LEURS INTERVENTIONS

Panel 1: RÉPARABILITÉ

Modération: Pr Gabriel-Arnaud Berthold

Pr [Claudia DÉMÉNÉ](#)

Professeure agrégée
Directrice de l'École de design
École de design
Édifice La Fabrique, FAB-2200-G
295, boulevard Charest-Est, bureau
090
Université Laval
Québec QC G1K 3G8
claudia.demene@design.ulaval.ca



Claudia DÉMÉNÉ est professeure à l'École de design de l'Université Laval depuis 2015, membre du Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable ([CIRODD](#)) et du Réseau de recherche en économie circulaire du Québec ([RRECQ](#)). Son expertise se situe à l'intersection des sciences de l'environnement et du design. Plus spécifiquement, elle s'intéresse à l'agentivité du designer, c'est-à-dire sa capacité d'agir et d'avoir un rôle actif affectant le cours des événements par leurs actions dans des projets soutenant la mise en œuvre et la transition écologique et énergétique. Ses recherches s'organisent autour de trois axes: développement d'outils de politique environnementale; approches de production et consommation responsables; économie circulaire.

L'obsolescence

La réparation des appareils électroménagers et électroniques (AEE) a fait l'objet de nombreuses études visant à démontrer ses bénéfices environnementaux et économiques (ADEME, 2020; Proctor, 2023). Dans ce contexte, des mesures gouvernementales (ex. indice de réparabilité en France) et des initiatives citoyennes (ex. sites web pour l'autoréparation) ont vu le jour pour encourager cette pratique. Malgré le fait qu'il s'agit d'une stratégie incontournable de l'économie circulaire, la réparation demeure très peu utilisée (ADEME et Harris Interactive, 2020; Autrice, 2022). Afin de bonifier l'expérience de réparation, l'objectif de cet article est de documenter le processus de réparation professionnelle et d'autoréparation vécu par les propriétaires d'AEE. Dans cette perspective, deux personas l'un propriétaire d'un téléphone intelligent et l'un autre d'un réfrigérateur ont été conçus sur la base des résultats d'un sondage canadien réalisé en 2021 pour cerner les freins et leviers à la réparation d'AEE. Le principal résultat de l'étude met en lumière l'importance de rendre la réparation et l'autoréparation aussi accessibles et faciles que l'achat. Il s'avère que les obstacles à la réparation et l'autoréparation sont présents à toutes les étapes du processus expliquant la tendance à l'achat. Un service de réparation et/ou d'autoréparation sur les lieux d'achat, le prêt d'un appareil pendant la durée de la réparation et l'adoption d'un droit à la réparation sont des mesures à explorer pour encourager le recours à la réparation auprès des propriétaires d'AEE.

Pr Pierre-Emmanuel MOYSE

Professeur titulaire
Faculté de droit
Université McGill
Nouveau Pavillon Chancellor-Day
3644, rue Peel, salle 516
Montréal QC H3A 1W9
pierre-emmanuel.moyse@mcgill.ca



Pierre-Emmanuel MOYSE est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il a été directeur du Centre des politiques en propriété intellectuelle (CIPP) de McGill de 2011 à 2021. Il enseigne principalement la propriété intellectuelle. Ses dernières recherches portent sur la notion d'interopérabilité en droit des nouvelles technologies.

La durée de vie des produits

Le professeur Moyse présentera sa «collection virtuelle d'objets abîmés», c'est-à-dire les résultats d'une étude menée pour identifier des indicateurs d'obsolescence programmée en 1 216 décisions de la Cour des petites créances dans la juridiction du Québec qui appliquent l'article 38 de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. Les commentaires des juges quant à la durée de vie normale des biens de consommation --celle qui devrait satisfaire les attentes des consommateurs-- seront mis en relation avec certaines préoccupations du législateur, notamment celles exprimées par le projet de loi 29 *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*. L'article dont découle l'intervention a été [publié](#) dans le numéro 28:1 de la revue *Lex electronica*.

Pr Thierry BOURGOIGNIE

Professeur à la retraite
Département des sciences
juridiques
Université du Québec à Montréal
Local W-2005
455, boulevard René-Lévesque Est
Montréal QC H2L 4Y2
Thierry.bourgoignie@gmail.com
bourgoignie.thierry@uqam.ca



Thierry BOURGOIGNIE a enseigné au Département d'études juridiques de l'UQAM de 2003 à 2020. Il été professeur invité dans diverses institutions à travers le monde. Tout au long de sa vie académique, il a consacré ses recherches au droit de la consommation, en Belgique, en Europe et dans de très nombreux pays étrangers. Il a fondé et présidé pendant six ans l'Association internationale du droit de la consommation. Depuis 1992, il intervient comme expert dans de multiples projets d'assistance technique sur la protection du consommateur commandités par les Nations unies, l'Union européenne, le Secrétariat CARICOM, l'OÉA et l'OHADA.

En 2017, il a été nommé Docteur *honoris causa* de l'Université de Rio Grande do Sul au Brésil. Il a été à l'origine de nombreuses initiatives visant à améliorer la protection du consommateur et à mieux diffuser les idées et les recherches touchant à ce domaine, notamment la collection «Droit et Consommation», et la *Revue européenne de la consommation*. Sa liste de publications comprend une vingtaine de monographies et plus d'une centaine d'articles, publiés tant en Europe qu'au Brésil et au Québec.

Garantie, durabilité et réparabilité des produits

Garantie d'un usage normal, durabilité et réparabilité forment un prisme à trois dimensions aux exigences duquel les produits offerts au consommateur sont contraints de se conformer. À la garantie d'un usage normal du produit pendant une période raisonnable s'ajoutent les obligations, tout aussi essentielles, de durabilité et de réparabilité du produit, nées de la priorité dorénavant accordée aux modes de consommation durables et circulaires. Se référant aux développements récents survenus en la matière dans l'Union européenne, l'auteur s'interroge sur la meilleure façon d'inscrire ces trois dimensions dans un même cadre juridique, au sein ou au-delà des dispositions légales en matière de garantie.

Panel 2: MISE EN ŒUVRE DES DROITS

Modération: P^{re} Geneviève Saumier

M^e [Marc LEMIEUX](#)

Lemieux cabinet d'Avocat

401 rue Saint-Claude, bureau 103

Montréal QC H2Y 3B6

mlemieux@lda-lbl.com



Membre des Barreaux du Québec et de l'Ontario, Me **Marc LEMIEUX** a pratiqué au sein d'études d'envergure nationale avant de fonder son propre cabinet spécialisé en droit des services financiers.

Me Lemieux représente des fournisseurs et des utilisateurs de services financiers dans le cadre de litiges, de transactions commerciales et d'enjeux de conformité réglementaire. Ses clients comprennent des institutions financières, des entreprises de services monétaires, des fournisseurs de services de paiement, des fintechs, ainsi que des entreprises commerciales et individus.

En marge de sa pratique, Me Lemieux est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'université McGill, où il enseigne le droit bancaire.

Ses recherches, publications et conférences ont porté sur les systèmes de paiement, les contrats et la responsabilité des banques et des fournisseurs de services de paiement, la fraude et la cybercriminalité, la lutte au blanchiment d'argent et la protection des consommateurs de services financiers.

La mal nommée «rétrofacturation» prévue aux articles 54.14 à 54.16 de la Loi sur la protection du consommateur

Les paiements par carte sont régis par des contrats qui interviennent, d'une part, entre les consommateurs et les banques qui émettent des cartes de paiement, et, d'autre part, entre les marchands et les banques qui acceptent ces paiements. Ces contrats incorporent les règles de fonctionnement des systèmes de paiement concernés (Visa, MasterCard, Amex et autres).

Aux termes de ces règles, le consommateur dispose déjà du droit d'exiger que la banque émettrice retourne des paiements par carte au marchand, dans les circonstances que l'auteur résume. À ce droit contractuel s'ajoute le droit statutaire du consommateur d'exiger de la banque émettrice le retour de paiements par carte dans les circonstances prévues aux articles 54.14 à 54.15 LPC.

Quelle est la portée du droit de retour des paiements prévu à la LPC? Comment ce droit s'harmonise-t-il avec les contrats prévoyant déjà le retour de paiements par carte? Telles sont les grandes questions sur lesquelles l'auteur tentera d'apporter un éclairage.

M. Alexandre NADEAU

Spécialiste de la conformité et de l'application de la loi
Programme de la sécurité des produits, Direction générale des opérations réglementaires et des régions
Santé Canada / Gouvernement du Canada
101, boulevard Roland-Therrien
Longueuil QC J4H 4B9
alexandre.nadeau@hc-sc.gc.ca



Diplômé de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval en 2005, **Alexandre NADEAU** a été inspecteur au sein de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et chez Santé Canada. Il est maintenant spécialiste de la conformité et de l'application de la loi au Programme de la sécurité des produits de consommation.

Rappel des produits: perspective du droit fédéral

Dans cette intervention, je définirai les rôles et responsabilités de l'industrie, du régulateur et des consommateurs en lien avec la sécurité des produits de consommation. J'expliquerai où se situent les rappels volontaires de produits parmi les autres mesures d'application de la loi et dans quelles circonstances ou pour quels produits un rappel peut aussi être ordonné. J'aborderai la diffusion, la surveillance et l'efficacité des rappels en présentant quelques statistiques. Finalement, j'évoquerai les enjeux émergents, notamment l'essor du commerce électronique et des places de marché en ligne, qui exposent les limites de la législation et rendent plus difficiles la conduite et la publication de certains rappels.

M^e Jonathan LACOSTE-JOBIN

Lavery, De Billy SENCRL
4000-1 Place Ville Marie
Montréal QC H3B 4M4
jlacostejobin@lavery.ca



Jonathan LACOSTE-JOBIN est associé dans le groupe litige et règlement des différends du cabinet Lavery, de Billy. Il exerce principalement dans le domaine du droit des assurances, de la responsabilité professionnelle et du litige commercial. Fabricants et vendeurs ont recours à ses services dans la gestion des risques en matière de produit et dans le processus lié aux rappels de produits.

Reconnu par le magazine Best Lawyers in Canada dans le domaine du droit des assurances depuis 2021, M^e Lacoste-Jobin compte plusieurs publications à son actif. Il a ainsi cosigné le fascicule «Champ d'application du droit québécois» dans l'encyclopédie JurisClasseur – Québec *Droit de la consommation et de la concurrence*. Conférencier dynamique, ses services sont régulièrement retenus par l'Association du Barreau canadien ou la Chambre d'assurance de dommages.

Rappel de produits: perspective du droit québécois

Branle-bas de combat, un produit doit être rappelé par un manufacturier! Que faire? L'intervention proposera des pistes selon trois angles. Après un rappel des fondements législatifs de l'obligation de sécurité des produits et la garantie de qualité, nous aborderons ensuite leur application par les tribunaux du Québec et traiterons brièvement de quelques différences avec d'autres juridictions. Nous discuterons enfin des défis pour les fabricants et les vendeurs en lien avec la mise en œuvre des lois, notamment en matière de gestion des risques, des communications avec les parties prenantes et dans le cadre de campagnes de rappel.

Panel 3: ALIMENTATION

Modération: P^{re} Marie-Claude Desjardins

Pr^e **Josiane RIOUX COLLIN**

Département des sciences juridiques
Faculté de science politique et droit
Université du Québec à Montréal
Local W-3295
455, boulevard René-Lévesque Est
Montréal QC H2L 4Y2
rioux_collin.josiane@uqam.ca



Josiane RIOUX COLLIN est professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM en droit des affaires et en droit des aliments et membre du Barreau du Québec. Ses intérêts de recherche portent sur le rôle du droit dans la création d'environnements favorables à la saine alimentation.

La sécurité alimentaire: où en sommes-nous?

En considérant à la fois la salubrité et l'innocuité des aliments, ainsi que l'accès physique, économique, socioculturel et politique à une alimentation saine et suffisante, cette présentation éclairera la notion de sécurité alimentaire, distincte de celle de sécurité des produits alimentaires. Notamment, l'étude des approches réglementaires et les interventions étatiques en la matière permettra de souligner leurs différences et leurs implications sur l'accès à une alimentation saine et sûre pour toutes les personnes.

M. **Hervé GONNORD**

Doctorant
Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
Centre Panthéon
École doctorale de droit de la
Sorbonne
Bureau 310
12, place du Panthéon
75005 Paris
hgonnord@msn.com



Chercheur invité au Groupe de recherche et droit de la consommation (GRDC), **Hervé GONNORD** a exercé pendant vingt ans dans le secteur judiciaire, puis en entreprise, notamment en tant que juriste. Il termine actuellement une thèse à l'École doctorale de droit de la Sorbonne sur la protection sanitaire du consommateur d'aliments transformés: rôle des acteurs publics et privés, incertitude scientifique, place des tiers.

Le devoir de recherche et la sécurité alimentaire: qu'en est-il?

L'évaluation des risques attachés aux denrées alimentaires constitue la première étape du processus d'analyse des risques. Décisive, la qualité de sa réalisation conditionne l'intervention des différents acteurs en matière de gestion et de communication sur les risques, mais aussi la confiance que leur accordent les consommateurs.

Premiers responsables de la sécurité des denrées qu'ils mettent sur le marché, les producteurs alimentaires sont ainsi assujettis à un devoir de recherche, vecteur de respect de leur obligation de vigilance. L'exercice de ce devoir est tout autant légitime qu'il peut être contesté et peut d'ailleurs engager la responsabilité des producteurs. D'autant plus délicat en situation d'incertitude scientifique, il est complexe car conditionné par l'action incontournable des pouvoirs publics, les moyens des producteurs, ainsi que les pressions sociétales et concurrentielles s'exerçant sur ces derniers.

Panel 4: BIENS NUMÉRIQUES

Modération: Pr Nicolas Vermeys

Pr [Vincent GAUTRAIS](#)

Professeur titulaire
Faculté de droit
Université de Montréal
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal QC H3T 1J7
vincent.gautrais @umontreal.ca



Vincent GAUTRAIS est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et directeur du [Centre de recherche en droit public \(CRDP\)](#). Depuis le 1^{er} juin 2015, il est le nouveau titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique. Il enseigne plusieurs cours en droit des affaires et en droit des technologies. Depuis 1992, il a eu l'occasion de produire des recherches, conférences, livres, publications relatives notamment au droit des affaires électroniques, aux contrats électroniques, à la cyberconsommation, à la sécurité des réseaux, aux règlements des différends par et pour Internet, aux questions de propriété intellectuelle et à la vie privée.

L'intelligence artificielle: quelques enjeux de consommation

La *Loi sur la protection du consommateur*, en matière contractuelle et numérique, prévoit une protection basée sur 1) l'information du consommateur et 2) le recours de celui-ci. Or, avec l'IA, une opacité et une complexité inhérentes rendent le consommateur bien démuni et ce, en dépit d'une obligation d'explicabilité croissante aussi difficile à mettre en œuvre qu'à définir. Par cette illustration, nous croyons montrer que la protection de l'utilisateur des biens informatiques, quel que soit son statut de consommateur, individu ou citoyen, passe par une approche collective et transversale.

Me [Simon Du PERRON](#)

Borden Ladner Gervais
1000, rue de la Gauchetière O.
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
sduperron@blg.com



Simon Du PERRON est avocat au sein du groupe de pratique Respect de la vie privée et protection des renseignements personnels du cabinet Borden Ladner Gervais. Il conseille les entreprises et les organismes publics sur diverses questions de conformité à la législation canadienne et québécoise en matière de protection des renseignements personnels.

Simon détient un baccalauréat en droit et une maîtrise en droit des technologies de l'information de l'Université de Montréal. En 2021, il a publié l'ouvrage [Droit à la vie privée, mégadonnées et intelligence artificielle – Cadre juridique en matière de protection des renseignements personnels](#) chez LexisNexis Canada.

La sécurité des biens informatiques à l'aune de la nouvelle vague de changements législatifs

L'objectif de la présentation est d'analyser les mesures de sécurité mises en place en vue d'assurer la protection de renseignements personnels lorsque ceux-ci sont générés lors de l'interaction d'un utilisateur avec un bien informatique. L'essor des objets connectés et des technologies portables («wearables») a introduit une dimension de protection des données au sein de la conception même des produits. Notre intervention abordera les différentes mesures déployées pour améliorer la sécurité informatique des produits, notamment des mesures administratives comme l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et des mesures techniques comme l'authentification à plusieurs facteurs.

M^e Jules GAUDIN

Robic sencl
630, boulevard René-Lévesque
Ouest
20^e étage
Montréal QC H3B 1S6
gaudin@robic.com



Jules GAUDIN est avocat au sein du cabinet Robic où il se spécialise en propriété intellectuelle et droit des technologies. Il assiste et conseille les entreprises sur les questions liées aux nouvelles technologies (intelligence artificielle, licences libres, technologies agricoles, etc.) et sur les enjeux légaux et réglementaires émergents. Reconnu pour son expertise pointue, Jules est régulièrement sollicité pour partager ses connaissances lors de conférences à travers l'Amérique du Nord et l'Europe. Sa notoriété l'a notamment conduit à intervenir devant la Commission européenne, apportant son éclairage sur l'intelligence artificielle et l'explicabilité dans le cadre des débats sur la nouvelle législation en gestation. Auteur de plusieurs articles influents, il aborde les enjeux cruciaux liés à l'utilisation responsable des technologies et s'engage profondément dans la promotion d'une tech éthique. Depuis de nombreuses années, Jules œuvre également en faveur de la responsabilité sociale des entreprises, mettant l'accent sur l'importance des stakeholders dans la prise de décision et la stratégie d'entreprise.

Le numérique éco-responsable

Il convient donc de s'intéresser dans un premier temps sur le sens du mot «éco-responsabilité» et l'historique de ce terme pour apprécier son évolution et comprendre comment on s'intéresse aujourd'hui à le rattacher aux biens numériques. Si certaines des questions en lien avec ce sujet auront été évoquées dans d'autres interventions (durée de vie, obsolescence, durabilité des produits ou vie privée et données numériques), nous nous intéresserons surtout à deux enjeux spécifiques en lien avec l'écoresponsabilité dans le numérique: (i) la transparence de l'information sur les produits numériques, un enjeu difficile à équilibrer aussi bien pour déterminer les informations exactes qui doivent être fournies que le meilleur moyen à employer pour «mesurer» cette écoresponsabilité; et (ii) le droit à la réparation qui vient illustrer toute la difficulté à jongler avec des attentes des consommateurs, attentes économiques et écologiques, et les limites imposées par les fournisseurs, notamment dans le cadre de modèles économiques basés sur des licences plutôt que sur des ventes définitives.

Notes

La Fondation Claude Masse remercie
chaleureusement ses partenaires 2023:

Québec



Lavery



Barreau de
Montréal



**CENTRE
DE RECHERCHE
EN DROIT
PUBLIC**



GRDC

**Groupe de recherche
sur le droit et la consommation**

Les actes du colloque seront publiés en 2024 chez:

ÉDITIONS YVON BLAIS



THOMSON REUTERS®